

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 31 mars 2016 à 20h30 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice 19
Présents 16
Votants 18

L'an deux mille seize, le 31 mars, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2016.

Présents : Philippe VOLPI, Florence JAY (BALAS), Romuald CHRISTOUD, Bénédicte BESCHER, Emmanuel DELETRE, Claude SCHREIBER, Muriel BOYER, Isabelle DESLOGES, Christelle PREVOST-WACH, Jérôme DURAND, Claudie BRUN, Michelle JOLLY, Renaud ARTRU, Didier LATOSI, Angèle SCHREIBER, Sébastien PETITDIDIER.

Absents excusés : Alain CARDON (pouvoir donné à Claude SCHREIBER), Valérie DUPAS-COUTURE (pouvoir donné à Florence JAY), Yves LONGO.

Secrétaire de séance : Florence JAY à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

date	prestataire	objet	montant TTC en €
22/01/2015	BET GUILLEMARD	Diagnostic technique chauffage et ventilation Ecole Maternelle	2340
22/01/2015	MOULIN TP	Clôture Skate Park	819,84
28/01/2016	PROFESSION SPORT 38	Mur escalade Fête du Sport	568
12/02/2016	GARAGE CHARPIN	Remplacement Rétroviseur Camion	628,8
16/02/2016	ETS GASPERONI	Feu artifice 2016	5 500,00
22/02/2016	ENTREPRISE DONZEL	Divers travaux sur toiture (école maternelle, mairie, salle polyvalente, bassin avenue de Savoie)	2604
09/03/2016	DJ BOUTIQUE	Achat sono portative	987
14/03/2016	GILLIOUX Philippe	Création fossé au Stade	1086
24/03/2016	GILLIOUX Philippe	Chantier travaux Carrefour La Mure pressoir	984

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28/01/2016 à l'unanimité.

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Pour faire suite à la démission de monsieur Aymeric ROCCIA de sa qualité d'élus du Conseil municipal de la commune de La Terrasse, il est remplacé, selon l'article L 270 du Code électoral par le suivant de la liste.

Monsieur Aymeric ROCCIA a adressé un courrier reçu en mairie le 28/01/2016 informant le maire de sa démission au sein du Conseil municipal conformément à la procédure de l'article L. 2121-4 du CGCT.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de l'Isère en a été informé.

Monsieur Aymeric ROCCIA était présent sur la liste « Vivre en citoyen à la Terrasse » et, conformément à l'article L 270 du Code Electoral, monsieur Sébastien PETITDIDIER venant dans l'ordre de la liste, monsieur le maire procède à son installation dans les fonctions de conseiller municipal.

Délibérations :

➤ Mise à jour du tableau du Conseil municipal suite à l'installation de nouveaux conseillers

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1- par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement du Conseil municipal
- 2- entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus
- 3- et, à égalité de voix, par la priorité d'âge

Le tableau est mis à jour comme suit :

VOLPI Philippe, maire
JAY Florence, 1^{ère} adjointe
CHRISTOUD Romuald, 2^{ème} adjoint
BESCHER Bénédicte, 3^{ème} adjointe
DELETRE Emmanuel, 4^{ème} adjoint
SCHREIBER Claude
CARDON Alain
BOYER Murielle
DESLOGES Isabelle
PREVOST WACH Christelle
DURAND Jérôme
BRUN Claudie
JOLLY Michelle
ARTRU Renaud
LATOSI Didier
SCHREIBER Angèle
LONGO Yves
DUPAS COUTURE Valérie
PETITDIDIER Sébastien

Le Conseil municipal PREND ACTE de la mise à jour du tableau du Conseil municipal.

➤ Composition des commissions – modification de membres

Pour faire suite à la démission de monsieur Aymeric ROCCIA, il est proposé de modifier la composition de ces dernières. Monsieur Sébastien PETITDIDIER ayant fait part de son souhait d'intégrer la commission **Scolaire / Péri-scolaire**.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI,
 Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau de la composition des commissions comme suit :

Commissions	Missions principales	Membres Elus du Conseil municipal
Urbanisme	- Instruction des dossiers de permis de construire, déclaration préalable... - Travail préparatoire aux délibérations se rapportant au PLU	Philippe VOLPI, Emmanuel DELETRE, Bénédicte BESCHER, Romuald CHRISTOUD, Alain CARDON, Jérôme DURAND, Claudie BRUN, Renaud ARTRU, Michelle JOLLY
Projets communaux / voirie bâtiment	- Etude et programmation des grands projets - Programmation des travaux d'aménagement de voirie ou de bâtiments : définition des cahiers des charges et suivi des projets avec les techniciens chargés de ces dossiers	Philippe VOLPI, Romuald CHRISTOUD, Emmanuel DELETRE, Bénédicte BESCHER, Claude SCHREIBER, Jérôme DURAND, Renaud ARTRU
Environnement/ développement durable	- Suivi des projets communaux sur cette thématique	Philippe VOLPI, Emmanuel DELETRE, Romuald CHRISTOUD, Bénédicte BESCHER, Claude SCHREIBER, Didier LATOSI, Renaud ARTRU
Informatique	-suivi des projets informatiques sur la commune au sein des services, développement de l'outil	Philippe VOLPI, Romuald CHRISTOUD, Florence JAY, Jérôme DURAND, Isabelle DESLOGES,
Affaires culturelles / animation	-suivi des actions culturelles développées par la commune, -bibliothèque....	Philippe VOLPI, Bénédicte BESCHER, Isabelle DESLOGES, Murielle BOYER, Alain CARDON, Yves LONGO, Didier LATOSI
Information/ communication	-journal municipal et communications diverses.....	Philippe VOLPI, Murielle BOYER, Christelle PREVOST-WACH, Bénédicte BESCHER, Yves LONGO, Florence JAY, Didier LATOSI, Alain CARDON
Jeunesse	- Mise en œuvre du Contrat Enfance Jeunesse et suivi des actions en lien avec le Comité de pilotage- accueil de loisirs	Philippe VOLPI, Florence JAY, Isabelle DESLOGES, Christelle PREVOST-WACH, Didier LATOSI, Claudie BRUN
Scolaire / Péri-scolaire	-Organisation des services périscolaires de la commune - Réflexion sur les attentes des familles - Fonctionnement des écoles	Philippe VOLPI, Florence JAY, Isabelle DESLOGES, Christelle PREVOST-WACH, Romuald CHRISTOUD, Claudie BRUN, Didier LATOSI, Sébastien PETITDIDIER
Finances	- Préparation du budget de la commune et suivi de l'exécution budgétaire	Philippe VOLPI, Romuald CHRISTOUD, Emmanuel DELETRE, Renaud ARTRU

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Approbation du compte administratif 2015**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence JAY, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Philippe VOLPI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultats de clôture exercice précédent 2014	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE 2015
FONCTIONNEMENT	598 559.14	1 604 811.47	2 042 723.11	437 911.64	437 911.64
INVESTISSEMENT	-165 746.89	465 461.82	900 112.92	434 651.10	268 904.21
TOTAL	432 812.25	2 070 273.29	2 942 836.03	872 562.74	706 815,85

1. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
2. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés.

Le Conseil municipal adopte à 16 pour et 1 abstention : monsieur Renaud ARTRU.

➤ **Approbation du compte de gestion 2015**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe VOLPI, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
4. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal adopte à 17 pour et 1 abstention : monsieur Renaud ARTRU.

➤ **Affectation des résultats 2015**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir les besoins de financement d'investissement en comblant le solde d'exécution qui fait l'objet d'un simple report d'investissement, quel qu'en soit le sens.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire de la commune de La Terrasse,

Constatant que le compte administratif fait apparaître en résultat de clôture :

- un résultat (excédent) de la section d'investissement de	268 904.21€
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	437 911.64€
Soit un total de :	706 815.85€

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation :

c/R002 Excédents de fonctionnement :	200 000 €
c/R001 Excédent d'investissement :	268 904.21€
c/R1068 Excédent de fonctionnement capitalisés :	237 911.64€
Soit un total de :	706 815.85€

Le Conseil municipal adopte à 14 pour et 4 contre : mesdames Claudie BRUN et Michelle JOLLY et messieurs Renaud ARTRU et Didier LATOSI.

➤ **Vote des taux des taxes directes locales – Année 2016**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux d'imposition en vigueur selon le tableau ci-dessous :

Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
9,69 %	23,22%	87,80 %

Le Conseil municipal adopte à :

14 pour

4 contre : mesdames Claudie BRUN, Michelle JOLLY et messieurs Didier LATOSI et Renaud ARTRU

➤ **Adoption du budget 2016**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'année 2016 en équilibre entre les dépenses et les recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 017 303€	2 017 303€
INVESTISSEMENT	1 523 287.44€	1 523 287.44€
TOTAL	3 540 590.44€	3 540 590.44€

Le Conseil municipal adopte à :

14 pour

3 contre : mesdames Claudie BRUN, Michelle JOLLY et monsieur Renaud ARTRU

1 abstention : monsieur Didier LATOSI.

➤ **Montants des subventions OCCE caisses des écoles pour sorties scolaires et pédagogiques**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention aux OCCE des écoles maternelle et élémentaire dans le cadre des sorties pédagogiques et scolaires selon le tableau suivant :

22.70 € pour un enfant de maternelle

28.30 € pour un enfant d'élémentaire

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Fonds national de la prévention (FNP) de la CNRACL – document unique – demande de subvention**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE le fonds national de prévention de la caisse de retraite des agents des collectivités locales

AUTORISE le maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer la convention correspondante ainsi que tous documents nécessaires.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Subvention à l'Institut des Métiers et des Techniques de Grenoble (IMT)**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,

Vu la demande de subvention de L'IMT pour 3 enfants scolarisés chez eux en date du 30/01/2016,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 75 € par enfant soit $75 \text{ €} \times 5 = 375 \text{ €}$.

PRECISE que ce montant sera imputé à l'article 6574 du budget communal.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► **Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat – EFMA de Bourgoin Jallieu**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Vu la demande de l'Institut des Métiers et de l'Artisanat de Bourgoin Jallieu en date du 06/02/2016,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 100 € à l'Institut des Métiers et de l'Artisanat de Grenoble au titre de l'année 2016 par jeune scolarisé.

PRECISE que ce montant sera imputé à l'article 6574 du budget communal.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► **Subvention à la Maison Familiale Rurale de VIF**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu leur demande en date du 25/11/2013 et considérant qu'un jeune de La Terrasse fréquente cet établissement, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une subvention d'un montant de 75€ à cet organisme.

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 75€ à cet organisme.

PRECISE que ce montant sera imputé à l'article 6574 du budget communal.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

► **Subvention à Radio Grésivaudan**

La délibération est reportée.

► **Subvention à la FRAPNA Isère**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI,

Vu la demande de la FRAPNA en date du 22/02/2016,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une subvention à la FRAPNA d'un montant de 0.10€ par habitants soit $0.10 \times 2463 = 246.30$ €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Fixation du prix du loyer du magasin situé place de la mairie**

Une suspension de séance de 5 minutes a eu lieu pour écouter les explications du gérant de la supérette.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix mensuel du loyer du magasin situé place de la mairie à 100 € mensuels.

PRECISE que ce nouveau prix sera applicable à compter du 1^{er} avril 2016.

PRECISE que ce loyer est valable pour le gérant actuel.

**Le Conseil municipal adopte à
13 Pour**

5 Contre : mesdames Florence JAY, Valérie DUPAS-COUTURE par pouvoir, Bénédicte BESCHER, Christelle PREVOST-WACH, Murielle BOYER. Il est précisé que pour ce vote contre, ces élus étaient favorables à un loyer de 150 € mensuel.

➤ **Avis du Conseil municipal sur la vente par la société d'habitation des Alpes-PLURALIS de deux lots de terrain viabilisés (parcelles A 1368 et 1369)**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,

Vu le courrier en date du 8 mars 2016 de la préfecture de l'Isère,
Vu le code de la construction et notamment ses articles L.443 modifié et L.443-7

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré

DONNE un avis **FAVORABLE** à la vente des parcelles A 1368 (489 m²) et A 1369 (600m²) pour un montant respectif de 150 000 € et de 170 000 €.

**Le Conseil municipal adopte à
17 pour**

1 Abstention : madame Michelle JOLLY compte tenu du montant de la plus-value réalisée.

INFORMATIONS

Plan lumière : une présentation du « plan lumière » est exposée par monsieur Emmanuel DELETRE. La réflexion sur l'éclairage public avait été engagée lors du mandat précédent par l'élaboration d'un diagnostic. Ce travail s'est poursuivi et enrichi et a fait participer des élus, des techniciens, des habitants pour aboutir à une réflexion sur la rénovation de l'éclairage public. Les actions qui vont être menées le seront sur un plan pluri-annuel. Le document power point sera envoyé aux élus municipaux.

► Divers.

- **Commission culture de la communauté de communes « Le Grésivaudan »** : un concours photos a été organisé. A l'issue, les communes ont la possibilité de choisir 5 photos qui leur seront transmises gratuitement afin de pouvoir les exposer. Une exposition est également disponible sur réservation.

Un accès en ligne sera rendu possible pour réserver des livres et autres supports.

Il existe un catalogue pour les spectacles vivants.

Les assises de la culture auront lieu le 15 octobre matin et les rencontres philosophiques d'Uriage ont lieu l'après-midi.

- **Les transports** : aucune modification pour les lignes des bus 6060 et 6020 pour une année minimum. L'objectif avéré en matière de transport est de grouper co-voiturage, vélo et bus.

Séance levée à 23h20.

Le Maire,
Philippe VOLPI

Affiché le :